



**MONT DE MARSAN
AGGLOMÉRATION**

**ARRÊTÉ DU
N°2026/0341**

SERVICE ÉMETTEUR
Direction des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique

OBJET :
Arrêté portant délégation de signature à Madame Cécile
MAILHARROU, directrice de la lecture publique.

Nomenclature Acte :
5.5 – Délégation de signature

Le Président de Mont de Marsan Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-9,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 7 avril 2026 élisant Monsieur Frédéric DUTIN, Président de Mont-de-Marsan Agglomération,

Considérant que pour tendre vers une simplification et une plus grande rapidité des procédures administratives, il est nécessaire d'accorder à la directrice du développement économique une délégation de signature pour certains actes de gestion courante,

ARRETE

Article 1 : Madame Cécile MAILHARROU, directrice de la lecture publique, est autorisée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à signer les documents suivants, inhérents aux fonctionnements des bibliothèques :

- **Administration générale :**
- conventions avec des organismes extérieurs et des collectivités partenaires.
- **Finances :**
- certification du service fait pour les factures relatives au service.

Article 2 : En cas d'absence de Madame Cécile MAILHARROU, la présente délégation de signature est consentie à Monsieur Philippe MARY.

Article 3 : En l'absence de Madame Cécile MAILHARROU et de Monsieur Philippe MARY, la présente délégation est accordée à Madame Céline CEZARD, directrice générale des services.

Fait à Mont de Marsan, le 8 avril 2026.

Frédéric DUTIN
Président de Mont de Marsan Agglomération



Le présent arrêté peut, s'il est contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de mes services ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).